



Préavis de la Municipalité N°06/2018 au Conseil Général du 10.12.2018

MUNICIPALITE DE BURTIGNY

Responsable : Mme Valérie Jeanrenaud, M. Oswald Schnyder

Concerne : Préavis no. 06/2018 – Finalisation du PPA-Village pour l'année 2019

Au Conseil général de Burtigny,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le PPA-Village et son règlement, initiés en 2010, ont été soumis à l'enquête publique, du 18 janvier au 18 février 2013.

En 2015, le potentiel d'accueil du village était estimé par le Service du Département territorial (SDT) à quelques habitants supplémentaires. La Municipalité a dès lors décidé de mettre le dossier en suspens, en raison du trop faible potentiel d'accueil et surtout des incertitudes liées à l'application de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire.

En 2017, le PPA –Village est repris en vue d'une finalisation malgré la surcapacité d'habitants calculée par le canton de Vaud. L'objectif était d'avancer sur ce dossier en attendant que le canton mette en place sa nouvelle méthode de calcul du nombre d'habitants.

En 2018, après l'adoption du quatrième plan directeur cantonal, le SDT informe la commune que, selon les nouveaux modes de calculs, celle-ci se trouve non plus en surdimensionnement mais en sous-dimensionnement.

Suite à ces informations, la municipalité décide alors que le moment est opportun pour conduire ce dossier à terme.

La demande

Contexte

La municipalité a décidé de finaliser ce dossier, au plus vite, en se basant sur le nombre d'habitants à fin 2016. En effet, de 2013 à 2016, le nombre d'habitants est resté stable. Cependant, en 2017, la population de Burtigny a fortement augmenté, en regard de nouvelles constructions et transformations de bâtiments. Cette hausse de population induisait alors un surdimensionnement certain qui aurait bloqué le développement du village.



Préavis de la Municipalité N°06/2018 au Conseil Général du 10.12.2018

La municipalité a dès lors avancé rapidement sur ce dossier, pendant l'été 2018, afin de le remettre au SDT pour validation ultime, avant le 30 septembre.

D'un point de vue financier et pour rappel, trois préavis PPA-Village ont été acceptés par le Conseil général, représentant un montant total de CHF 255.000.-.

A ce jour CHF 313.672.- ont été dépensés, ce qui représente un dépassement de CHF 58.672.- non soumis à l'approbation du Conseil général.

Objet

Pour mener à bien ce dossier, la municipalité s'est vue dans l'obligation de dépenser une somme de **CHF 58'672.-**, non avalisée par le Conseil général.

Et, afin de terminer le projet, pour une entrée en vigueur en 2019, la municipalité demande au Conseil général un crédit supplémentaire de **CHF 70'000.- TTC**.

La municipalité sollicite donc l'aval des Conseillers pour un montant total de **CHF 129'000.-**.

Ce montant comprend :

- La régularisation du montant anticipé de CHF 58'672.-
- La coordination avec le bureau d'urbanisme GEA Vallotton & Chanard SA.
- Des séances avec le SDT
- L'examen complémentaire.
- Des consultations avec les propriétaires.
- Une séance d'information publique.
- Une enquête publique complémentaire portant sur les modifications du plan et sur le règlement dans son entier.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE BURTIGNY

-vu le préavis municipal N° 06/2018 - Finalisation du PPA-Village pour l'année 2019 ;

-ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;

-considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;



Préavis de la Municipalité N°06/2018 au Conseil Général du 10.12.2018

DECIDE

-d'adopter le préavis municipal N°06/2018 - Finalisation du PPA-Village pour l'année 2019 tel que présenté,

-d'octroyer le montant de CHF 129'000.- TTC,

-d'autoriser la municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mener ce projet à terme.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 août 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil général de Burtigny.

Au nom de la Municipalité

Valérie Jeanrenaud

Katherina Repond

Syndique

Secrétaire